Image not found or type unknown

PAIEMENT DE LOYERS EN COLOC

Par **php**, le **28/12/2018** à **09:27**

Bonjour , mon fils vie en collocation avec sa copine depuis 2 ans ils sont inscrit tous 2 au bail " comme collocataires " mais pas marié ni paccés ... ils ne s'entend plus avec sa compagne , celle si n'a pas de revennus , qu'el risques si il quitte le logement pour en prendre 1 autre à son nom propre ??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés